

Onze Etats d'Afrique centrale signeront une convention sur les armes légères

@rib News, 11/11/2010 â€“ Source ONU Le Comit  consultatif permanent des Nations Unies charg  des questions de s curit  en Afrique centrale tiendra sa 31 me r union minist rielle   Brazzaville, R publique du Congo, du 15 au 19 novembre 2010. Le point culminant de cette r union sera lâ€™ouverture   la signature de la    Convention de lâ€™Afrique centrale pour le contr le des armes I g res et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pi ces et composantes pouvant servir   leur fabrication, r paration et assemblage  , dite    Convention de Kinshasa  . Cette Convention, adopt e en avril 2010 et  labor e par le Centre r gional des Nations Unies pour la paix et le d sarmement en Afrique, refl te les derniers d veloppements en mati re de contr le des armes I g res et de petit calibre (ALPC) ainsi que les particularit s de la sous-r gion. Dans le cadre de cette r union, les 11  tats membres du Comit  (lâ€™Angola, le Burundi, le Cameroun, la R publique du Congo, le Gabon, la Guin e  quatoriale, la R publique centrafricaine, la R publique d mocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tom -et-Principe et le Tchad) devront adopter le Plan de mise en  uvre de la Convention, qui permettra aux  tats de prendre au plus t t les mesures n cessaires au contr le des ALPC, d s lâ€™entr e en vigueur de la Convention. Les  tats partageront  galement leurs exp riences en  uvre du Code de conduite des forces de d fense et de s curit  d  Afrique centrale, adopt  par le Comit  en 2007. Ensemble, la Convention et le Code de conduite constituent   lâ€™Initiative de Sao Tom   , adopt e par le Comit  en 2007. Lâ€™ordre du jour de la r union minist rielle de Brazzaville comprend d autres sujets tels que les  volutions r  la situation g opolitique et s curitaire dans la sous-r gion, la piraterie maritime dans le golfe de Guin e et la promotion du d sarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale. Par ailleurs, les  tats examineront la mise en  uvre des r solutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de s curit  sur les femmes, la paix et la s curit . Les participants   la 31 me r union minist rielle sont les ministres et haut-fonctionnaires civils et militaires des  tats membres. La r union est  galement ouverte, sur invitation,   quelques observateurs, dont la Commission de lâ€™Union africaine (UA), la Communaut   conomique des  tats de lâ€™Afrique centrale (CEEAC), mis bureaux des Nations Unies dans la sous-r gion, lâ€™Organisation internationale de la Francophonie (OIF), et le Secr tariat g n ral de la Conf rence internationale sur la r gion des Grands Lacs (CI/RGL). Succ dant   la R publique d mo du Congo, la R publique du Congo assurera la pr sidence du Comit  pour sa 31 me r union minist rielle. Le Comit   t   tabli par le Secr taire g n ral de lâ€™ONU le 28 mai 1992, en application de la r solution 46/37 B du 6 d c de lâ€™Assembl e g n rale.   Il a pour objectif principal de promouvoir la paix et la s curit  en Afrique centrale   tr mesures de renforcement de la confiance, notamment en mati re de d sarmement et de limitation des armements.